

Postulat adressé à la Municipalité de Lutry

Séance du Conseil communal du lundi 4 mai 2020

Pour une politique en faveur des personnes âgées

Postulat

Confrontée au vieillissement de la population de la commune de Lutry, la Municipalité de Lutry est invitée à définir une stratégie et une planification permettant de répondre aux besoins des générations plus âgées.

Ce plan de politique en faveur des personnes âgées donnera les lignes directrices dans les domaines du logement, de la mobilité, des prestations de santé et de soutien, de la participation et de l'autodétermination. Il constituera un instrument de pilotage qui définit les objectifs et les conditions-cadres de la politique communale en faveur des aînés.

Développement

Dans nos pays occidentaux, le faible taux de natalité et l'augmentation constante de l'espérance de vie entraînent un vieillissement démographique. On parle dès lors de la « société vieillissante ». Certains préfèrent la nommer « société de longue vie ». L'observation de l'évolution de la pyramide des âges de la population de Lutry confirme clairement cette tendance.

Ce phénomène démographique engendre des besoins particuliers dans divers domaines : par ordre d'importance, la santé et le soutien, le logement, l'intégration sociale et la participation à la société, les transports publics et la mobilité, les espaces publics, la communication et l'information. Notre commune, comme la plupart des communes suisses, est confrontée à des défis stratégiques en vue de créer un cadre qui peut répondre aux besoins des générations plus âgées et qui favorise leur santé, leur participation et leur autodétermination.

Les personnes âgées devraient pouvoir vivre de manière autonome le plus longtemps possible. Pour que cela soit possible, il faut d'une part un espace de vie suffisamment adapté et d'autre part une prise en charge spécifique.

Une récente étude de l'institut de recherche gfs.bern, mandaté par l'Académie suisse des sciences humaines et sociales, l'Association des Communes Suisses et l'Union des villes suisses, constate que « les tâches essentielles comme les services de santé et de soutien (soins et prise en charge) sont de la plus haute importance. D'autres thèmes tels que l'autonomie liée à l'âge ou le logement adapté aux personnes âgées sont encore des sujets marginaux ». Ce constat vaut également pour notre commune.

Une description de l'organisation de la politique actuelle et future en faveur des aînés et du rôle des institutions existantes est souhaitée. En plus des directives cantonales, il est donc primordial de se doter d'un outil prospectif qui décrit les

structures existantes et les structures futures en tenant compte de l'évolution démographique, et qui fixe des objectifs pour les divers domaines cités.

La Municipalité pourrait s'appuyer sur les exemples des villes membres du Réseau suisse des villes-amies des aîné-e-s. Une ville-amie des aîné-e-s encourage le vieillissement actif en optimisant la santé, la participation et la sécurité des citoyens âgés pour améliorer leur qualité de vie. Concrètement, une ville-amie des aîné-e-s adapte ses structures et ses services afin que les personnes âgées aux capacités et aux besoins divers puissent y accéder et y avoir leur place. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS), qui est à l'origine du Réseau mondial des villes et communautés amies des aîné-e-s, a défini huit domaines de la qualité de vie : espaces extérieurs et bâtiments – transport et mobilité – habitat – information et communication – lien social et solidarité – culture et loisirs – participation citoyenne et emploi – autonomie, services et soins.

Nous sommes ou avons été confrontés, pour la plupart d'entre nous, aux difficultés que rencontrent ou ont rencontrées nos parents vieillissants. Certains d'entre nous, dont je suis, abordent ce dernier temps de vie et de fragilité croissante. Nous sommes donc toutes et tous concernés par la politique en faveur des personnes âgées. Comme représentantes et représentants de la population de Lutry, nous avons le devoir d'offrir aux personnes âgées de notre commune des prestations garantissant la meilleure qualité de vie possible. Nous devons donc nous doter des instruments et des infrastructures indispensables.

Je vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, chères et chers collègues, à accepter mon postulat.

Lutry, le 2 mai 2020

André Liechti